

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT,**  
**Le vingt-neuf mai,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des Fêtes, sise 36 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 23 mai 2020 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Délibération affichée en mairie le 03 juin 2020*

-----

**PRÉSENTS**

Francis VERCAMER, Maire,

Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Saïd LAOUADI, Adjointes au Maire,

Thérèse NOCLAIN, Etienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX (pour les délibérations 2, 31, 32, 33, 35, 36, 37 et 38), Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET (pour les délibérations 36, 37 et 38), Sana EL AMRANI, Conseillers,

Géraud DOYELLE, Mathilde LOUCHART, Karima CHOUIA, conseillers.

**ABSENTE :**

Christelle DUTRIAUX (pour les délibérations 1, 1.1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 34).

**ABSENTE EXCUSÉE :**

Clémentine NOUQUERET, ayant donné procuration à Pascal NYS (pour les délibérations 1, 1.1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 et 35).

## **Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19 décembre 2019

1. Indemnités de fonction des élus locaux
  - 1.1. Application de la DSU dans le cadre des indemnités de fonction des élus locaux
2. Renouvellement des délégués - Composition des commissions municipales
3. Renouvellement des délégués - Centre communal d'Action sociale
4. Renouvellement des délégués - Commission d'accessibilité
5. Renouvellement des délégués - Commission communale d'Appel d'Offres et règlement intérieur de la Commission
6. Renouvellement des délégués - Commission consultative des services publics locaux
7. Renouvellement des délégués - Commission municipale de révision du règlement intérieur
8. Renouvellement des délégués - Commission communale des impôts directs
9. Renouvellement des délégués - Conseiller spécial délégué à la Défense
10. Renouvellement des délégués - Centre hospitalier de Roubaix
11. Renouvellement des délégués - Les Aulnes
12. Renouvellement des délégués - Collèges de Hem
13. Renouvellement des délégués - Conseils d'écoles élémentaires et maternelles
14. Renouvellement des délégués - GEMAPI
15. Renouvellement des délégués - GIP AGIRE
16. Renouvellement des délégués - Commission d'attribution des aides à l'amélioration des façades et au développement durable
17. Renouvellement des délégués - Office municipal des Sports
18. Renouvellement des délégués - Syndicat intercommunal des Trois Villes
19. Renouvellement des délégués - Syndicat d'initiative
20. Renouvellement des délégués - SIAVIC
21. Renouvellement des délégués - Centre social 3 Villes
22. Renouvellement des délégués - Espace de vie Saint Exupéry
23. Renouvellement des délégués - Image et Pensée
24. Renouvellement des délégués - Ordinat'hem
25. Renouvellement des délégués - Hem Ville d'Europe
26. Renouvellement des délégués - Bien vivre à Hem
27. Renouvellement des délégués - Hémix
28. Renouvellement des délégués - Horizon 9
29. Renouvellement des délégués - Commission Budget participatif
30. Renouvellement des délégués - Association pour la Participation des Habitants
31. Plan pluriannuel d'investissement de vidéoprotection
32. Acquisition d'un local situé au 3 place de Verdun
33. Acquisition d'un fonds de commerce situé au 3 place de Verdun
34. Exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure - Plan d'action de soutien à l'action économique locale
35. Attribution d'aides financières pour l'achat de vélos dans le cadre du développement durable et de la mixité des déplacements - Mise en place du dispositif
36. Construction d'une salle multisports - Terrain Tour Dr Roux NPRU 2
37. Projet de construction d'un ensemble sportif - Lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre
38. Covid-19 - Solidarité en faveur des familles hémoises - Modification de la participation des familles en accueil périscolaire, restauration scolaire et extrascolaire et en mercredis récréatifs - Année 2019-2020

---

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

---

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19 décembre 2019.....	5
Indemnités de fonction des élus locaux.....	5
Application de la DSU dans le cadre des indemnités de fonction des élus locaux.....	5
Renouvellement des délégués - Centre communal d'Action sociale.....	5
Renouvellement des délégués - Commission d'accessibilité.....	5
Renouvellement des délégués - Commission communalé d'Appel d'Offres et règlement intérieur de la Commission.....	5
Renouvellement des délégués - Commission consultative des services publics locaux.....	5
Renouvellement des délégués - Commission municipale de révision du règlement intérieur.....	5
Renouvellement des délégués - Commission communale des impôts directs.....	5
Renouvellement des délégués - Conseiller spécial délégué à la Défense.....	5
Renouvellement des délégués - Centre hospitalier de Roubaix.....	5
Renouvellement des délégués - Les Aulnes.....	5
Renouvellement des délégués - Collèges de Hem.....	5
Renouvellement des délégués - Conseils d'écoles élémentaires et maternelles.....	5
Renouvellement des délégués - GEMAPI.....	5
Renouvellement des délégués - GIP AGIRE.....	5
Renouvellement des délégués - Commission d'attribution des aides à l'amélioration des façades et au développement durable.....	6
Renouvellement des délégués - Office municipal des Sports.....	6
Renouvellement des délégués - Syndicat intercommunal des Trois Villes.....	6
Renouvellement des délégués - Syndicat d'initiatives.....	6
Renouvellement des délégués - SIAVIC.....	6
Renouvellement des délégués - Centre social 3 Villes.....	6
Renouvellement des délégués - Espace de vie Saint Exupéry.....	6
Renouvellement des délégués - Image et Pensée.....	6
Renouvellement des délégués - Ordinat'hém.....	6
Renouvellement des délégués - Hem Ville d'Europe.....	6
Renouvellement des délégués - Bien vivre à Hem.....	6
Renouvellement des délégués - Hémix.....	6
Renouvellement des délégués - Horizon 9.....	6
Renouvellement des délégués - Commission Budget participatif.....	6
Renouvellement des délégués - Association pour la Participation des Habitants.....	6
Exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure - Plan d'action de soutien à l'action économique locale.....	6
Renouvellement des délégués - Composition des commissions municipales.....	7
Plan pluriannuel d'investissement de vidéoprotection.....	9
Acquisition d'un local situé au 3 place de Verdun.....	14
Acquisition d'un fonds de commerce situé au 3 place de Verdun.....	14
Attribution d'aides financières pour l'achat de vélos dans le cadre du développement durable et de la mixité des déplacements - Mise en place du dispositif.....	16
Construction d'une salle multisports - Terrain Tour Dr Roux NPRU 2.....	20
Projet de construction d'un ensemble sportif - Lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre.....	20
Covid-19 - Solidarité en faveur des familles hémoises - Modification de la participation des familles en accueil périscolaire, restauration scolaire et extrascolaire et en mercredis récréatifs - Année 2019-2020.....	24

*La séance est ouverte.*

*Mme Sana EL AMRANI procède à l'appel nominal.*

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Quelques informations avant de démarrer. Il n'y aura pas d'annonce comme je le ferai ultérieurement dans d'autres Conseils, sauf celle-ci qui est un message qui intéresse tous les Hémois. Les masques de la Région sont arrivés. La distribution démarrera à partir de la semaine prochaine, à partir de mardi, dans différentes salles, à l'occasion de permanences qui seront organisées dans différentes salles de la commune. Pour recevoir ces masques, il suffira que les Hémois se présentent sur le lieu de distribution de leur choix. Les masques sont réservés aux personnes de plus de 11 ans inclus. Lors du retrait, ils devront présenter une pièce d'identité. Pour les personnes qui n'avaient pas demandé de masque de la Ville de Hem, qui avaient oublié ou qui ne souhaitaient pas le masque de la Ville de Hem, ils devront présenter également un justificatif de domicile en plus de la pièce d'identité.

Pour les retirer, cinq permanences seront organisées :

- Le mardi 2 juin, toute la journée, de 8 heures à 19 heures, au CIB (Centre intergénérationnel de Beaumont) rue Racine ;
- Le mercredi 3 juin, de 8 heures à 19 heures, salle André Diligent, avenue Laennec ;
- Le jeudi 4 juin, de 8 heures à 19 heures, à l'espace culturel de la Ferme Franchomme, rue du Général Leclerc ;
- Le vendredi 5 juin, de 8 heures à 19 heures, au centre social des 3 Villes, avenue Schweitzer ;
- Le samedi 6 juin, de 8 heures à 12 heures, à l'espace culturel de la Ferme Franchomme, rue du Général Leclerc.

Il n'y aura plus de remise de masques après ces dates de permanence. Il est donc nécessaire que les personnes se présentent au lieu de leur choix, dans leur quartier ou dans un autre quartier, avec leur pièce d'identité et un justificatif de domicile s'ils n'ont pas reçu ceux de la Ville de Hem.

Y a-t-il des questions ? Madame CHOUIA.

**Mme Karima CHOUIA :** Une personne peut-elle le retirer pour toute une famille ou chaque personne doit-elle venir individuellement ?

**M. Francis VERCAMER, Maire :** C'est par foyer. Nous sommes même en train de regarder s'ils pourraient être retirés avec un pouvoir, mais, pour l'instant, ce n'est pas encore acté. Une seule personne suffit.

Je vais aborder l'ordre du jour, avec d'abord l'intervention de Monsieur DOYELLE, qui a souhaité intervenir, puisqu'il n'avait pas pu être présent lors du Conseil d'installation. Monsieur DOYELLE, vous avez la parole.

**M. Géraud DOYELLE :** Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à tous.

Je tiens tout d'abord à féliciter Monsieur Francis VERCAMER pour sa nouvelle élection en tant que maire de la commune de Hem, ainsi que ses Adjoints et l'ensemble des conseillers ici présents, car je sais l'engagement fort que cela signifie de siéger à un conseil municipal et je vous en félicite.

Je n'avais pas pu être présent pour le Conseil municipal d'installation, j'étais excusé pour des raisons familiales. Je remercie d'ailleurs chaleureusement Madame Mathilde LOUCHART pour le discours prononcé au nom de Hem Demain, qui aura, je l'espère, l'oreille de la nouvelle municipalité, car il est important que nous puissions également apporter des propositions tout au long du mandat qui seront écoutées, étudiées, voire adoptées, par la municipalité majoritaire et en place.

Merci.

**M. Francis VERCAMER, Maire** : Merci, Monsieur DOYELLE.

Comme je l'avais indiqué la fois précédente, nous sommes tout à fait ouverts à travailler avec vous.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2019**

**INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS LOCAUX**

**APPLICATION DE LA DSU DANS LE CADRE DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS LOCAUX**

**RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ**

**RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION**

**RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

**RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - COMMISSION MUNICIPALE DE REVISION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

**RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

**RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - CONSEILLER SPÉCIAL DÉLÉGUÉ A LA DÉFENSE**

**RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX**

**RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - LES AULNES**

**RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - COLLÈGES DE HEM**

**RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - CONSEILS D'ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES**

**RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - GEMAPI**

**RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - GIP AGIRE**

RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - COMMISSION D'ATTRIBUTION DES AIDES A L'AMÉLIORATION DES FAÇADES ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TROIS VILLES

RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - SYNDICAT D'INITIATIVES

RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - SIAVIC

RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - CENTRE SOCIAL 3 VILLES

RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - ESPACE DE VIE SAINT EXUPÉRY

RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - IMAGE ET PENSÉE

RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - ORDINAT'HEM

RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - HEM VILLE D'EUROPE

RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - BIEN VIVRE A HEM

RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - HEMIX

RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - HORIZON 9

RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - COMMISSION BUDGET PARTICIPATIF

RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - ASSOCIATION POUR LA PARTICIPATION DES HABITANTS

EXONÉRATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE - PLAN D'ACTION DE SOUTIEN A L'ACTION ÉCONOMIQUE LOCALE

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Nous allons passer, si vous le voulez bien, aux votes bloqués. Pour les nouveaux qui ne savent pas encore comment cela fonctionne : se tient une Conférence des Présidents de groupe. Nous avons trois groupes au sein de ce Conseil, qui correspondent aux listes présentes lors des dernières élections. Les Présidents de groupe sont invités à rencontrer le Maire et l'Administration afin de préparer le Conseil. Nous décidons ensemble des délibérations qui ne nécessitent pas d'avoir un débat, car elles sont techniques. Ces délibérations sont appelées en début de Conseil, de façon à être votées de manière groupée. Cela permet de passer davantage de temps sur les délibérations dont l'un des groupes souhaite débattre ou présenter.

Je précise que ce n'est pas parce qu'elles ont été bloquées en Conférence des Présidents qu'elles ne peuvent pas être réintégrées à l'ordre du jour et débattues. À la fin de mon intervention, si quelqu'un souhaite que nous présentions une délibération particulière, il peut l'indiquer. À ce moment-là, cette délibération reviendra dans l'ordre du jour et sera débattue.

Les délibérations bloquées sont :

- L'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19 décembre 2019 ;
- La délibération 1 - Indemnités des élus locaux et la délibération 1.1 - Application de la DSU dans le cadre des indemnités de fonction des élus locaux ;
- La délibération 3 - Renouvellement des délégués - Centre communal d'Action sociale ;
- La délibération 4 - Renouvellement des délégués - Commission d'accessibilité ;
- La délibération 5 - Renouvellement des délégués - Commission communale d'Appel d'Offres et règlement intérieur de la Commission ;
- La délibération 6 - Renouvellement des délégués - Commission consultative des services publics locaux ;
- La délibération 7 -Renouvellement des délégués - Commission municipale de révision du règlement intérieur ;
- La délibération 8 -Renouvellement des délégués - Commission communale des impôts directs ;
- La délibération 9 -Renouvellement des délégués - Conseiller spécial délégué à la Défense ;
- La délibération 10 -Renouvellement des délégués - Centre hospitalier de Roubaix ;
- La délibération 11 -Renouvellement des délégués - Les Aulnes ;
- La délibération 12 -Renouvellement des délégués - Collèges de Hem ;
- La délibération 13 -Renouvellement des délégués - Conseils d'écoles élémentaires et maternelles ;
- La délibération 14 -Renouvellement des délégués - GEMAPI ;
- La délibération 15 -Renouvellement des délégués - GIP AGIRE ;
- La délibération 16 -Renouvellement des délégués - Commission d'attribution des aides à l'amélioration des façades et au développement durable ;
- La délibération 17 -Renouvellement des délégués - Office municipal des Sports ;
- La délibération 18 -Renouvellement des délégués - Syndicat intercommunal des Trois Villes ;
- La délibération 19 -Renouvellement des délégués - Syndicat d'initiative ;
- La délibération 20 -Renouvellement des délégués - SIAVIC ;
- La délibération 21 -Renouvellement des délégués - Centre social 3 Villes ;
- La délibération 22 -Renouvellement des délégués - Espace de vie Saint Exupéry ;
- La délibération 23 -Renouvellement des délégués - Image et Pensée ;
- La délibération 24 - Renouvellement des délégués - Ordinat'hem ;
- La délibération 25 - Renouvellement des délégués - Hem Ville d'Europe ;
- La délibération 26 - Renouvellement des délégués - Bien vivre à Hem ;
- La délibération 27 - Renouvellement des délégués - Hémix ;
- La délibération 28 - Renouvellement des délégués - Horizon 9 ;
- La délibération 29 - Renouvellement des délégués - Commission Budget participatif ;
- La délibération 30 - Renouvellement des délégués - Association pour la Participation des Habitants ;
- La délibération 34 - 34. Exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure - Plan d'action de soutien à l'action économique locale.

Y a-t-il des remarques ou quelqu'un souhaite-t-il débloquent une de ces délibérations ? Je vous propose de passer au vote de l'ensemble de ces délibérations.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elles sont donc votées à l'unanimité.

## RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGUÉS - COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Monsieur DOYELLE souhaitait intervenir. Ces commissions permanentes sont au nombre de sept. Elles ont toutes un représentant de chaque groupe minoritaire et six représentants de la majorité. Ce sont les suivantes :

- La Commission Culture, Animation et Vie associative ;
- La Commission Sport ;
- La Commission Éducation Jeunesse ;
- La Commission Action sociale, Logement et Politique de la Ville ;
- La Commission Urbanisme et Travaux ;
- La Commission Environnement et Mobilité ;
- La Commission Finances, Économie et Administration générale ;

La Commission des Présidents de groupe qui permet des délibérations qui n'auraient pas été vues dans les autres commissions.

Monsieur DOYELLE, vous avez la parole.

**M. Géraud DOYELLE :** Merci.

Dans votre programme, vous aviez parlé d'un projet renouvelé et d'une équipe renouvelée. Vous aviez écrit vouloir construire durable et écoresponsable. Dans les faits, il semble que vous soyez plutôt dans la continuité de la mandature précédente. En effet, nous retrouvons sensiblement les mêmes outils, presque les mêmes Adjoints et les mêmes commissions municipales, sauf une scindée en deux commissions. Je vous ai fait part du fait que l'écologie n'apparaissait dans aucune des commissions de façon lisible et explicite. Il aurait été pourtant cohérent de créer une commission spécifique à l'urgence écologique, au lieu d'insérer cet enjeu dans la Commission Environnement et Mobilité.

Je ne vois pas non plus apparaître le mot « agriculture » ou « espaces naturels » dans les commissions, alors même que ces espaces représentent 42,8 % de la superficie de Hem. Il aurait été intéressant de les voir notés pour avoir une meilleure visibilité sur ces sujets importants.

Dans certaines communes et face aux enjeux primordiaux du réchauffement planétaire, des maires ont désigné des adjoints à l'urgence écologique. Quel adjoint a cette mission au sein de la municipalité ? Allez-vous mettre en place un programme d'investissement ambitieux pour cette urgence ? En effet, les signes sont chaque année un peu plus forts et inquiétants. Des milliers de scientifiques nous alertent chaque année sur les conséquences du réchauffement et de la perte de la biodiversité. Il serait sage de les écouter et d'agir au plus vite pour aller vers une ville effectivement durable, nourricière et résiliente. Chaque municipalité, je pense, a son rôle à jouer en la matière.

Merci.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci, Monsieur DOYELLE.

Y a-t-il une autre intervention ? Anne DASSONVILLE va prendre la parole.

**Mme Anne DASSONVILLE :** Merci de souligner effectivement l'urgence écologique. Je crois que nous nous rejoignons sur le sujet, qui est primordial. Il nous a paru tellement important d'ailleurs qu'il n'était pas utile de le concentrer sur une seule délégation. Nous l'avons partagé sur toutes les délégations, car c'est un sujet extrêmement transversal, vous le savez aussi bien que moi.

Deux nouvelles Adjointes vont d'ailleurs y travailler fortement. Il s'agit, dans l'équipe renouvelée, de Blandine LEPLAT et de moi-même, tant au niveau du cadre de vie qu'au niveau de l'aide au développement durable, qu'au niveau de l'environnement, qu'au niveau des espaces naturels. De surcroît, une conseillère déléguée, en l'occurrence Barbara RUBIO COQUEMOT, pourra interférer avec nous au niveau de la MEL, de façon à ce que toute cette urgence écologique soit prise en compte sur le territoire de Hem comme sur la Métropole lilloise.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Je vais simplement compléter les propos d'Anne.



Je suis très heureux que vous ayez lu notre programme, Monsieur DOYELLE, très heureux. Vous allez pouvoir participer avec nous à l'ensemble du projet que nous portons. Je vois que notre programme revêt un intérêt particulier pour vous. Effectivement, notre programme, comme l'indiquait Anne, a le développement durable qui transpire à travers toutes ses pages. Plutôt que de constituer une seule commission développement durable qui comporte toutes les thématiques, nous avons préféré couvrir toutes les thématiques dans lesquelles le développement durable se trouve. Chacun mène sa barque comme il l'entend. Nous avons souhaité mettre le développement durable partout et non mettre tout dans le développement durable. C'est un choix que nous avons fait ensemble.

Si vous relisez le programme, puisque vous l'avez lu, vous verrez que beaucoup de nos propositions font référence au développement durable, aux espaces naturels. Vous avez fait remarquer que notre territoire comportait 42,8 % de zones naturelles ou agricoles. Une grande partie se trouve, il est vrai entre Hem et Forest-sur-Marque, au-delà du CM700, puisqu'environ 30 % se trouvent de ce côté-là et encore une dizaine de pour cent du côté de ce que l'on appelle la voie rapide, qui sont d'ailleurs protégés au PLU (plan local d'urbanisme) qui sort le mois prochain et que nous avons souhaité conserver.

Vous êtes nouveau et vous n'avez pas nécessairement toute l'expérience et toute l'histoire, mais Madame CHOUIA qui était présente au dernier mandat sait que nous avons délibéré, sous la présidence de Pascal NYS une délibération d'au moins six pages sur le développement durable avec un certain nombre d'orientations, partagées d'ailleurs, je pense, par la minorité à l'époque. Cela avait donné lieu à quelques échanges et débats et un certain nombre de propositions avaient été reprises dans ce cadre-là. Cette délibération est toujours d'actualité. Ce n'est pas parce que nous changeons de municipalité que la ville ne continue pas les politiques menées. Tant qu'une délibération ne change pas cette politique, elle est évidemment toujours d'actualité. Nous envisageons de l'enrichir et vous êtes bienvenu à nous proposer un certain nombre de changements ou de modifications ou de progressions, si je puis dire, de cette politique. Si ces propositions nous semblent intéressantes, nous les intégrerons dans cette nouvelle délibération ou ce prolongement de délibération que nous envisageons.

Sachez également que nous avons un guide des orientations politiques hémoises que nous votons généralement en début de mandat. Il faut nous laisser le temps de l'écrire. Nous nous donnons six mois pour l'écrire. Ce guide des orientations politiques hémoises traduit les orientations politiques que nous comptons mettre en œuvre durant l'ensemble de ce mandat. Il reprend évidemment le programme que vous avez appris par cœur, mais également les grandes orientations que nous souhaitons développer à l'avenir, quelquefois au-delà du mandat, de façon à préparer les mandats ultérieurs. C'est pour cette raison que vous êtes bienvenu pour nous proposer éventuellement des orientations que vous souhaiteriez voir développées sur la ville de Hem. Je sais combien vous êtes attaché au développement durable et c'est tant mieux, nous également.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie.

*La délibération relative au renouvellement des délégués et à la composition des commissions municipales est adoptée à la majorité moins une abstention par le Conseil municipal.*

## **PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DE VIDÉOPROTECTION**

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Thibaut THIEFFRY va présenter cette délibération.

**M. Thibaut THIEFFRY :** Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, quelques éléments de contexte pour que chacun puisse avoir une vision large de la délibération. À ce jour, 65 caméras de vidéoprotection sont positionnées sur la ville et nous disposons d'un centre de supervision qui nous permet d'exploiter la banque d'images enregistrée par notre vidéoprotection. Il faut savoir que ce dispositif aujourd'hui obtient de très bons résultats, que ce soit

d'ailleurs sur le volet purement dissuasif, mais également sur le nombre d'affaires résolues grâce ou en partie grâce aux images générées par nos caméras de vidéoprotection. Je ne rentrerai pas dans le détail des cas aujourd'hui, car ce n'est absolument pas l'objet de la délibération. Néanmoins, pour vous donner une idée, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, nous avons déjà eu plus d'une quinzaine de demandes de réquisition par la police nationale, par la gendarmerie ou par la police judiciaire de Lille. Ce sont des images qui servent beaucoup.

Dans cet esprit et pour continuer d'une part à faciliter le travail de la police et de la gendarmerie et d'autre part à lutter contre le sentiment d'insécurité dans la ville, dans certains endroits de la ville qui en ont le plus besoin, nous proposons d'inscrire le projet d'extension de la vidéoprotection au sein d'un PPI propre pour la période 2020-2023, qui vise à financer l'installation de 36 caméras de vidéoprotection supplémentaires. Le coût global du projet est inscrit dans la délibération : 567 937,5 euros hors taxes. Le PPI en question fait l'objet de financements de la part du Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance. Cette délibération nous permettra donc d'aller chercher des financements pour réaliser le projet, notamment la subvention sollicitée au FIPD pour 2020-2021.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci, Monsieur THIEFFRY.

Qui demande la parole ? Nous allons commencer par Mathilde LOUCHART qui ne s'est pas encore exprimée.

**Mme Mathilde LOUCHART :** Merci.

La politique sécuritaire qui utilise la vidéoprotection fait débat. Elle est à la fois contestée par une partie des personnes, mais aussi appréciée. Contestée, parce que, jusqu'à aujourd'hui, les études menées n'ont pas réellement permis de démontrer une efficacité réelle sur la réduction de la délinquance. C'est contesté également de manière plus ponctuelle par les défenseurs des libertés individuelles, qui craignent des dérives à plus long terme. En même temps, c'est très apprécié par certains habitants, parce que cela agit sur le sentiment d'insécurité et que cela fonctionne un peu comme un effet placebo, qui offre un côté rassurant et qui leur permet de leur faire croire que c'est utile.

Cependant, quand c'est mal organisé, le dispositif peut devenir très coûteux pour une efficacité relative et l'efficacité est surtout démontrée quand il s'agit de lieux locaux, comme l'ont montré certaines études, tels que des parkings ou des magasins et beaucoup moins dans l'espace public.

À Hem, vous avez choisi d'intensifier le déploiement des caméras, avec l'objectif de doubler le nombre de caméras pendant le mandat – j'ai moi aussi appris par cœur votre programme –, mais, à aucun moment, nous ne savons quel est le bilan qui a été tiré des premières installations et quels sont les résultats qui ont été obtenus.

Nous aimerions donc vous demander que le déploiement de nouvelles caméras soit accompagné d'une évaluation, qui puisse être impartiale et transparente sur toute la politique sécuritaire à Hem. Nous aimerions identifier dès maintenant les objectifs visés par ce dispositif. S'agit-il uniquement de rassurer les riverains inquiets ou s'agit-il de mener une réelle politique de réduction de la délinquance et, dans ce cas, trouver les indicateurs qui permettent de mesurer la pertinence de ces caméras ? Nous considérons que l'évaluation, de manière plus globale, pas simplement sur la vidéoprotection, est un gage d'efficacité des décisions prises, de leur efficacité. Cela permettrait, si jamais les indicateurs nous montrent un décalage entre les moyens et les résultats, de corriger la situation et de se justifier auprès de chaque Hémois, qui a le droit de savoir si l'argent public qui est dépensé est investi dans des mesures efficaces ou non.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Madame CHOUÏA.

**Mme Karima CHOUIA :** Je n'ai pas changé d'avis durant ce mandat. Vous connaissez ma position sur la vidéosurveillance ou protection, finalement, c'est une affaire de mots. Je ne suis pas partisane de l'implantation des caméras sur l'espace public, vous le savez.

J'ai bien conscience que nos concitoyens ont besoin de sûreté et que l'action politique exige de nous que nous puissions accompagner les habitants et apporter des réponses à leurs craintes, mais rien ne vient confirmer aujourd'hui l'utilité des caméras et du déploiement de la vidéosurveillance ou protection dans la réponse apportée. Sur l'utilisation de cette vidéosurveillance, cela peut éventuellement permettre d'identifier des auteurs de délits, bien que cela reste relatif, en fonction si les personnes sont cachées ou pas, cagoulées ou non. Les images ne permettent pas nécessairement d'identifier les auteurs, mais l'impact est relativement faible sur la délinquance.

Je préconise plutôt que nous trouvions collectivement des réponses innovantes, adaptées et qualitatives à ce point noir qu'est l'insécurité dans la ville, mais avec des mesures différentes. Je sais que vous avez testé d'autres mesures, par exemple, faire appel à des figures locales sportives, etc., sur la ville. Nous l'avons vu pendant le confinement. Cela a une efficacité, un intérêt relatif au final, parce que cela n'a pas – du retour que j'en ai – eu nécessairement l'effet escompté, cela a même exacerbé un certain nombre de tensions. Si nous voulons une politique efficace en matière de sécurité et de prévention, il faut également que nous agissions sur ce qui alimente le sentiment d'insécurité chez les citoyens, les questionner sur le sujet, peut-être créer un observatoire de la tranquillité publique, parce que les mots ont une importance. Plutôt que de parler de sécurité, parlons de tranquillité publique, ce qui amènerait pour les citoyens de la tranquillité.

Des expérimentations sont en cours sur d'autres villes avec le travail social. Si je prends l'exemple de Roubaix, nous avons des éducateurs spécialisés, une équipe mobile, qui travaillent en horaires décalés, du lundi au jeudi de 17 heures à 23 heures, du vendredi au samedi de 18 heures à minuit. Ils ont un véhicule aménagé. Ils tournent sur un certain nombre de points ciblés par la ville pour aller au-devant des jeunes. Ils ont l'expérience, ils sont formés. Le travail social ne peut pas être seulement laissé à des personnes qui ne sont pas formées sans expérience. Avoir ce retour peut être nécessaire. Réfléchir à ce type de travail sur Hem peut nous aider à lutter contre ce sentiment d'insécurité. Les 600 000 euros seraient bien plus efficaces là finalement que dans des caméras.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Monsieur THIEFFRY.

**M. Thibaut THIEFFRY :** Vos deux interventions se rejoignent. Mathilde LOUCHART, vous parliez de l'évaluation dans un premier temps. Cela rejoint un point que vient de souligner Karima CHOUIA, qui est celui de l'efficacité.

Sur l'évaluation, c'est l'évaluation à la fois en termes de zones et en termes de résultats. Nous avons une idée très précise de l'évaluation que nous pouvons en faire. Je vais même plus loin, nous avons une idée précise avant même d'installer les caméras, puisque vous imaginez bien que nous ne les installons pas au hasard, cela répond à un certain nombre de critères qui nécessitent de la surveillance. Ce sont des zones sur lesquelles des faits sont régulièrement signalés. Ce sont des zones en cohérence avec la police nationale et avec le réseau d'autres collectivités, notamment celui de la MEL et celui des villes voisines. C'est aussi en fonction de demandes d'habitants, évidemment dans le respect des dispositions légales de la préfecture. Pour ce qui est de l'évaluation, il n'y a donc aucun hasard ni dans le déploiement de la vidéosurveillance ni dans les zones de déploiement.

Ensuite, sur l'efficacité, c'est là où vos interventions se rejoignent, on peut ne pas être pour la vidéoprotection, parce que ce n'est pas votre conception de la tranquillité publique. On peut tout à fait l'entendre et respecter votre point de vue. En revanche, dire que c'est un placebo ou dire que cela ne fonctionne pas, c'est faux dans les faits. Je peux vous sortir une liste longue comme le bras des exemples sur lesquels la vidéosurveillance a été utilisée et réquisitionnée par la police nationale, par la police municipale, par la gendarmerie, par la police judiciaire de Lille. Ce sont des exemples concrets qui prouvent l'efficacité du dispositif.

Ce n'est pas la seule solution. Il y a évidemment un travail social, un travail d'intégration des habitants du quartier à mener, mais ce n'est absolument pas contradictoire avec l'idée de vidéoprotection. En tout état de cause, c'est un outil apprécié par la police. Vous dites que cela peut créer des tensions. Si cela crée des tensions auprès de ceux qui dégradent la vidéoprotection, ce n'est peut-être pas plus mal que cela crée des tensions.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Madame CHOUIA.

**Mme Karima CHOUIA :** Une précision, cela crée des tensions, ce sont les personnes que l'on a fait aller sur le terrain qui ont exacerbé les tensions, pas la caméra, qui exerce de toute façon des tensions, on le sait, dans tous les endroits où elles sont implantées.

Ce n'est pas parce que les images sont réquisitionnées de manière très large qu'in fine, elles aboutissent à une condamnation pour les auteurs de délits. La plupart du temps, les images sont peu exploitables. On ne reconnaît pas nécessairement les personnes, etc. Peut-être cela a-t-il pu permettre certaines résolutions d'affaires, mais pas nécessairement toutes. C'est en cela que je les juge inutiles.

**M. Pascal NYS :** Je ne disconviens pas que, parfois, il y ait eu un peu de tension avec les médiateurs qui étaient déployés sur le terrain, notamment lorsqu'un jeune s'est fait arrêter avec sa moto, comme on entend un peu partout. Il est vrai que cela crée de la tension. Néanmoins, si nous faisons le bilan des 13 ou 14 médiateurs qui étaient sur le site, sur les sites, nous pouvons être extrêmement positifs. Le quartier s'est drôlement calmé grâce à ces médiateurs. Je pense que c'est une partie de la réponse apportée. Les caméras sont le deuxième étage de la fusée. Nous en avons encore un certain nombre. Ce sont des quartiers compliqués. Nous avons vécu deux mois de confinement. L'explication de dire « restez chez vous, car vous risquez d'être malade », honnêtement, ne tient pas beaucoup. Pour ceux qui connaissent les quartiers, c'est un argument totalement dérisoire. Nous avons eu de très beaux résultats avec l'équipe des médiateurs, dans laquelle d'ailleurs Kamel MATOUR a été excessivement présent et je voulais l'en remercier encore. Je pense que c'est vraiment une partie de la réponse. Je maintiens que l'autre partie de la réponse, ce sont les caméras.

Ensuite, Madame LOUCHART, il est vrai que nous devrions pouvoir l'évaluer. Si vous trouvez des items qui permettent d'évaluer, nous sommes preneurs. Nous en avons discuté avec Guillaume DELBAR lors de l'inauguration de son magnifique centre de vidéoprotection, rue du Maréchal Foch. C'est quand même très compliqué. Lorsque la police vient et fait une capture d'écran sur réquisition, elle ne vous dit pas pourquoi et elle ne vous dit pas non plus lorsque l'affaire est résolue, parce que ce sont des affaires de police auxquelles nous n'avons pas accès. Nous avons une partie d'inconnues. Nous pouvons vous dire qu'ils sont au moins une fois par jour chez nous, dans le centre, à capter des images, voire deux, trois fois par jour pour reprendre des vidéos. Manifestement, s'ils le font, c'est signe qu'il y a des résultats.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Monsieur PASTOUR.

**M. Laurent PASTOUR :** Je reviens aussi sur l'effet placebo dont Madame LOUCHART a parlé. L'effet placebo, je me pose quand même une question. Vu comment les caméras, dans certains quartiers, dérangent, puisque nous avons un certain nombre de dégradations sur ces caméras, visiblement, elles dérangent, si l'on cherche à les dégrader, ce n'est pas seulement un effet placebo. Les personnes qui sont dans ces quartiers et qui font des choses peu correctes savent très bien qu'elles sont filmées et cela peut les empêcher de commettre ces délits. Il est vrai que nous avons aussi bon nombre de caméras qui sont détériorées, voire des câbles électriques coupés, parce qu'ils pensent qu'en coupant les câbles électriques, cela va couper les caméras et ainsi de suite. Visiblement, ce n'est pas seulement un effet placebo, c'est vraiment une installation qui dérange.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Quelqu'un veut-il reprendre la parole ? Madame LOUCHART.

**Mme Mathilde LOUCHART :** Ce n'est pas parce que cela dérange que c'est efficace.

Ensuite, sur l'évaluation, je veux bien travailler sur des critères d'évaluation à mettre en place. Se contenter de dire « manifestement, c'est efficace », pour moi, ce n'est pas une évaluation. Je me tiens donc à disposition pour essayer de travailler à des critères objectifs et transparents qui pourraient nous permettre de voir si les résultats factuels sont bien présents.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Si vous voulez bien, je vais conclure le débat.

Je comprends que tout le monde ne soit pas favorable à la vidéoprotection, chacun a le droit de penser ce qu'il souhaite. Simplement, Madame CHOUJA, puisque vous lisez aussi notre programme, le titre était « Garantir la tranquillité », pas « Garantir la sécurité ». Je voulais vous faire remarquer que nous étions sur le même plan à ce niveau-là. Nous sommes pour la tranquillité publique et pas uniquement pour la sécurité.

Je pense que la sécurité est l'affaire de tous. C'est un ensemble de mesures qui vont essayer d'améliorer la sécurité et la tranquillité publiques. Ce n'est pas une mesure. La vidéoprotection seule ne réglera pas le problème. La police municipale seule ne réglera pas le problème. Les médiateurs seuls ne régleront pas le problème. Je pense qu'il existe aussi un problème d'éducation, un problème d'animation, un problème de présence des services publics dans les quartiers, un problème de qualité de vie, un problème de familles, un problème de moyens d'existence, d'être heureux dans la vie. C'est ce que l'on appelle d'ailleurs la politique de la ville.

Si nous voulons avoir de la tranquillité publique, il faut que nous essayions de mettre en œuvre l'ensemble de ces dispositifs. La vidéoprotection sert surtout à l'humain. Elle sert surtout à ce que la justice – les exemples cités par Thibaut THIEFFRY le démontrent. Elle se sert de ces images pour éventuellement instruire une enquête, de façon à s'assurer de la véritable justice, c'est-à-dire qu'on ne condamne pas un innocent, que cela repose sur des faits avérés. C'est une des raisons pour lesquelles la vidéoprotection est beaucoup appréciée par les services de police judiciaire ou de la justice. Elle sert également à protéger des bâtiments. Ce n'est pas de la surveillance, c'est de la vidéoprotection. Il n'y a personne ou très rarement quelqu'un derrière l'écran. Cela enregistre les images. Cela permet les poursuites pénales, les poursuites judiciaires. Éventuellement, cela a un effet dissuasif comme l'indiquait Laurent PASTOUR, mais, en aucun cas, cela ne réglera la tranquillité publique à elle seule. C'est bien un ensemble d'éléments que nous mettons en œuvre, qui sont d'ailleurs traduits en partie dans notre programme, une autre partie est déjà mise en place. Peut-être qu'il en manque. Si vous avez des idées, comme l'indiquait Pascal NYS, nous sommes preneurs. C'est un ensemble d'éléments.

Aujourd'hui, dans le confinement, le fait que les écoles soient fermées, le fait que l'on confine les gens chez eux, tout un chacun, quand il fait chaud et que vous êtes enfermé dans un appartement, cela vous énerve un peu et vous avez envie de vous « éclater » dehors. Nécessairement, cela n'améliore pas la situation. Ensuite, il y a le sentiment d'insécurité. Quand des motos passent, ce n'est pas nécessairement de la délinquance, mais ils passent toute la journée devant votre fenêtre, au bout d'un moment, vous en avez marre. Tout cela intervient. C'est l'ensemble de tout cela qu'il faut essayer de travailler.

Les médiateurs que nous avons mis en œuvre, que Pascal NYS a mis en œuvre pendant le début de cette année, a permis d'avoir une présence sur le terrain. Certes, on peut toujours dire que c'était des sportifs de haut niveau et pas nécessairement des personnes qualifiées. Peut-être, mais ils avaient le mérite d'exister, le mérite d'être sur le terrain et d'y aller. Quand il y a eu un certain nombre d'incendies, de problèmes dans les quartiers, on était bien content d'avoir des personnes qui y aillent. Moi-même, j'y suis allé de temps en temps, sans nécessairement le dire. Je pense que Pascal a dû le faire aussi. Kamel MATOUR, lui, a été quasiment présent en permanence sur le terrain, à essayer d'encadrer cela, pour essayer de remettre un petit peu de social, un petit peu de relations humaines, un petit peu de contact humain dans une situation qui était enflammée, parce que les jeunes étaient un peu énervés. Cela s'est calmé, à mon avis, relativement vite. Ce n'est pas le fait de la vidéoprotection mais des médiateurs. Ensuite, on peut regretter en disant qu'ils n'étaient pas diplômés, mais quand il

a fallu les mettre sur le terrain, s'il avait fallu mettre une annonce dans la presse, organiser des campagnes de recrutement, ils auraient certainement été embauchés l'année prochaine. Il fallait les embaucher immédiatement. Des personnes se sont proposées. Elles l'ont fait et je pense qu'elles l'ont bien fait avec les moyens du bord sur le terrain. Je pense qu'il faut les féliciter et les remercier de l'avoir fait, plutôt que les fustiger, si vous me permettez l'expression.

Nous allons continuer à travailler sur la tranquillité publique. Je souhaiterais que nous travaillions également sur les motos. J'ai vu que Madame OSSON avait été nommée par le gouvernement « Madame Moto ». Je souhaite qu'elle trouve des solutions, parce que je vous rappelle que nous avons déjà un Monsieur Moto ou une Madame Moto il y a à peine deux ans, qu'une loi a été publiée en 2018 qui n'a absolument rien réglé. Tant que nous aurons ce genre de manifestations dans les rues, nous aurons toujours ce sentiment d'insécurité et cette insécurité dans les rues. Nous avons bien vu, malheureusement, qu'un jeune a été gravement accidenté la semaine dernière en raison d'un accident sur la route. Nous ne pouvons que souhaiter que cela ne se reproduise pas. Nous ne sommes pas là pour souhaiter que des personnes soient blessées, voire pire, sur notre territoire.

En tout état de cause, vous êtes les bienvenus si vous avez des idées, si vous avez des propositions. Cette délibération sert aussi à aller chercher les financements. Si la justice et la police utilisent nos moyens, peut-être peuvent-ils participer au coût de l'installation. C'est justement le but de cette délibération.

Je vous propose de passer au vote, à moins que vous ne souhaitiez rajouter quelque chose, Madame CHOUIA, j'ai vu que vous leviez la main. Regardez, je suis bon avec vous.

**Madame Karima CHOUIA :** Comme vous êtes gentil ! Monsieur est trop bon.

Je n'ai pas fustigé, je disais simplement que la présence humaine a été importante et qu'elle a plus d'impact que les caméras à ce moment-là. Je déplore qu'à chaque fois, nous passions des financements importants pour de la pose de matériel, en l'occurrence des caméras, et que, jamais, nous ne passions ce type de financements pour de l'équipe humaine.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Ne vous inquiétez pas, vous les verrez au budget. Les médiateurs que nous mettons dans la rue, il est assez rare qu'ils nous donnent de l'argent pour le faire. En règle générale, c'est plutôt nous qui leur en donnons. Il y aura des financements, cela sera inscrit dans le budget jeunesse. Des crédits ont été votés au BP, puisque des médiateurs ont été votés au BP. Simplement, ce sont des médiateurs qui sont dans une structure particulière et qui ne pouvaient pas être déployés au moment où se sont produites les violences urbaines. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons fait appel à des locaux pour suivre ces difficultés. Des médiateurs sont prévus à partir de juillet, des médiateurs plus qualifiés si je puis dire pour être sur le terrain.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 1 contre et 2 abstentions.

*La délibération relative au plan pluriannuel d'investissement de vidéoprotection est adoptée à la majorité moins 1 contre et 2 abstentions par le Conseil municipal.*

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Je passe la parole à Saïd LAOUADI pour les délibérations 32 et 33 qui seront présentées de manière groupée.

### **ACQUISITION D'UN LOCAL SITUÉ AU 3 PLACE DE VERDUN**

### **ACQUISITION D'UN FONDS DE COMMERCE SITUÉ AU 3 PLACE DE VERDUN**

**M. Saïd LAOUADI :** Ces deux délibérations auraient dû en être une seule, mais la cellule est divisée en deux, l'une appartenant à un propriétaire et l'autre à une SCI familiale. Nous avons donc l'opportunité sur Beaumont d'acquérir un local qui, aujourd'hui, accueille une boulangerie. Le propriétaire nous a sollicités pour l'acquisition, ce qui nous arrange. Vous savez qu'à Beaumont, des travaux sont en cours. Nous sommes déjà propriétaires de deux cellules au niveau de cette structure. Il nous a paru important de pouvoir non seulement en faire l'acquisition et d'y travailler avec les habitants pour essayer d'avoir un vrai commerce qui fonctionne et qui apporte un plus au niveau de l'environnement de Beaumont. C'est également lié au projet que nous avons de remise en place d'un marché. Il s'agit simplement d'éviter que ce local soit revendu. Je demande donc à ce que nous autorisions l'achat de cette cellule, afin que nous puissions nous pencher sur la meilleure solution en termes de commerce pour le quartier de Beaumont.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Madame CHOUIA.

**Mme Karima CHOUIA :** Merci.

Cette délibération va dans le bon sens. Je voterai donc pour. Vous avez raison, Monsieur LAOUADI, les vacances commerciales sont une véritable plaie, nous ne savons jamais ce qui va y arriver, un salon de thé, par exemple, pas nécessairement ce dont le quartier de Beaumont a envie. En revanche, il est vrai que la vacance commerciale peut vite faire perdre l'attractivité dans un quartier. Sur Beaumont, c'est un peu le cas s'agissant d'un tout petit centre commercial, peu attractif pour l'instant. L'aménagement du quartier va certainement aider, mais il est vrai que nous avons besoin de commerces de proximité pour éviter d'aller chercher son pain à X kilomètres dans la ville à côté et donc prendre sa voiture et impacter encore plus le climat ambiant. Une boulangerie, une boucherie, tout ce qui est essentiel à bien vivre dans un quartier est important à maintenir. Je vous suivrai donc sur le sujet.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Monsieur NYS.

**M. Pascal NYS :** Je suis d'accord avec vous, Madame CHOUIA. Il faut effectivement faire revivre ce quartier, d'autant que je me suis fait avoir sur la location du Proxi, puisque, malheureusement, nous avons eu un repreneur totalement défaillant. Nous ne sommes pas les seuls à en pâtir. Son enseigne en pâtit également, puisque l'ardoise est relativement sévère. Je sais que Saïd LAOUADI est en contact avec le groupe Carrefour, puisqu'il s'agit de lui, pour essayer de pallier cette carence. C'est un manque important dans le quartier. Lorsque vous vous y rendez, lorsque vous discutez un peu avec les habitants, nous avons tous la même remarque, à savoir qu'il faut absolument refaire quelque chose dans le quartier.

Je pense qu'il faudrait y installer en plus une boucherie, car c'est un lieu de destination. Que la boucherie fasse un peu d'épicerie, pourquoi pas ? Mais, sans boucherie, je pense que ce sera très difficile en raison du réseau de supermarchés important, notamment la proximité du Lidl boulevard de Fourmies.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Monsieur LAOUADI.

**M. Saïd LAOUADI :** Je te trouve un peu sévère avec toi-même, Pascal. C'est pour cela que nous achetons aussi le fonds de commerce, car le fonds de commerce de Proxi ne nous appartenait pas. Vous voyez ce qui arrive quand le fonds de commerce ne nous appartient pas, c'est revendu à des personnes... Tu ne t'es pas fait avoir, Pascal, simplement, nous n'avions pas la mainmise sur ce fonds de commerce, puisque le propriétaire vend à qui il veut bien vendre. À partir du moment où c'est fait, nous ne pouvons qu'acter de la chose. C'est pour cela que nous achetons les murs et le fonds de commerce.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Nous allons passer au vote, puisqu'il n'y a plus de demande de parole. Chacun a été éclairé sur ces délibérations. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elles sont votées à l'unanimité.

*Les délibérations relatives à l'acquisition d'un local situé au 3 place de Verdun et à l'acquisition d'un fonds de commerce situé au 3 place de Verdun sont adoptées à l'unanimité par le Conseil municipal.*

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Je passe la parole à Madame Blandine LEPLAT pour la délibération numéro 35.

### **ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES POUR L'ACHAT DE VÉLOS DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MIXITÉ DES DÉPLACEMENTS - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF**

**Mme Blandine LEPLAT :** Merci.

Je vais vous parler de l'instauration de la prime pour l'achat d'un vélo ou d'une trottinette sur route. Francis VERCAMER y faisait référence en début du Conseil municipal au sujet de la délibération-cadre sur la transition écologique. Cette instauration de prime à l'achat de vélo ou trottinette sur route va tout à fait dans ce sens. La ville souhaite encourager la pratique du vélo, qu'il soit de loisirs, pour aller faire les courses, pour aller travailler, pour se rendre sur les équipements sportifs ou culturels. Il ne faut pas oublier que le vélo permet la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce qui n'est pas négligeable.

Nous avons travaillé durant le précédent mandat et nous allons l'intensifier dans le mandat actuel au développement des pistes cyclables avec la MEL. Nous avons une conseillère métropolitaine au sein du Conseil municipal, qui s'occupera de nos pistes cyclables pour bien les développer sur la ville de Hem.

Vous n'êtes pas sans connaître le contexte sanitaire actuel du déconfinement. Certains concitoyens souhaitent appliquer les gestes de distanciation physique et donc éviter les transports en commun. Nous pensons que cette prime à l'achat d'un vélo peut aussi participer au bien-être de nos concitoyens et être une alternative aux transports collectifs.

Enfin, la ville souhaite encourager les particuliers à la pratique du vélo, quel que soit le type de vélo, qu'il soit électrique ou non, et de la trottinette électrique, en instaurant une prime équivalant à 25 % du montant du vélo ou de la trottinette avec un maximum de 300 euros.

**Mme Anne DASSONVILLE :** Ce genre d'aides est toujours assorti d'un cahier des charges, afin de cadrer le sujet. En l'occurrence, cette aide aux déplacements doux est plutôt large. Elle se pratique autrement que les autres aides, par exemple, pour le compost, pour l'isolation de la maison, etc., qui sont des aides à déposer avant d'engager les travaux. Ici, c'est une aide déposée après avoir acheté le vélo.

Cette prime à l'achat du vélo sera égale à 25 % du prix d'achat – ce n'est pas négligeable –, plafonnée à 300 euros. Le pack de sécurité, qui comprend une lumière homologuée, un antivol costaud, car les vélos électriques notamment souffrent des vols, un casque, peut être intégré à la facture, afin de favoriser le port de ce kit de sécurité.

Les conditions pour obtenir cette prime sont les suivantes :

- Habiter Hem ;
- Acheter un vélo ou une trottinette, neuf ou d'occasion (il est en revanche impossible de l'acheter sur le Bon Coin à un particulier, il faut détenir une facture de professionnel), dans les magasins de la ville ou de la métropole ;
- La prime ne concerne pas les vélos enfants ou les trottinettes inférieures à 12 ans, car l'âge légal pour utiliser une trottinette électrique sur la route est de 12 ans ;
- La facture doit être acquittée et dater de moins de six mois, c'est-à-dire que la demande d'aide doit être déposée au maximum six mois après l'achat du vélo ou de la trottinette ;



- L'aide est individuelle, ce n'est pas une prime par foyer, tous les Hémois au-dessus de 12 ans peuvent en bénéficier. Nous souhaitons réellement favoriser les déplacements doux et nous estimons que, plus nous les favorisons jeunes, à partir de 12 ans, plus ce seront des « vélotafeurs » plus tard ;
- Une charte doit être signée, l'acheteur s'engage à ne pas revendre le vélo et à ne pas solliciter une aide dans les cinq ans, puisque l'aide peut être renouvelée tous les cinq ans, de façon nominative.

Tous ces points seront communiqués auprès de la population dès que ce sera acté. J'espère que cela incitera fortement nos concitoyens à utiliser des déplacements doux, en particulier le vélo ou la trottinette.

Je vous remercie.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur DOYELLE.

**M. Gérard DOYELLE :** Sur le principe, nous sommes évidemment d'accord avec cette mesure, qui figurait également dans notre programme. Cela participe à la transition écologique. Toutefois, il nous semblait plus pertinent de monter le taux de participation de 25 à 40 %, mais de baisser le plafond à 200 euros. Cela aiderait d'autant plus les citoyens qui ne peuvent pas se permettre un budget conséquent pour l'achat d'un vélo ou d'une trottinette.

En cette période de déconfinement, certaines villes ont demandé à la MEL des aménagements cyclables temporaires pour laisser plus de place aux vélos et aux trottinettes. La délibération cite l'objectif d'inciter les administrés à circuler à vélo, un point que nous retrouvons également dans notre programme et dans le vôtre. Pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour établir en lien avec la MEL, qui attend les sollicitations des villes, des bandes ou des pistes cyclables temporaires, qui deviendraient en cas de bilan positif, pérennes ? Les Hémois et les Hémoises attendent une multiplication des aménagements cyclables pour plus de sécurité, ainsi qu'une meilleure cohabitation avec les véhicules, afin de réduire la pollution de l'air, comme cela a été évoqué précédemment. Les enjeux sont importants. Vous connaissez les chiffres : plus de 48 000 personnes par an décèdent à cause de la pollution de l'air (ce sont des estimations).

Nous proposons également de pouvoir travailler rapidement avec vous sur un plan global de circulation à vélo, en invitant notamment les experts en la matière, tels que l'ADAVE, et évidemment en concertation avec les habitants.

Il est également possible de s'engager dans l'appel à projets, si ce n'est pas déjà fait ou envisagé, du plan vélo et mobilité active initié par le ministère de la Transition écologique, lancé en 2018, qui a aujourd'hui retenu plus de 150 projets qui ont été financés.

Pour mémoire, dans le classement 2019 des villes les plus cyclables, publié le 6 février 2020, la ville de Hem reçoit la note de F, la pire note étant la note de G.

Merci.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Madame CHOUIA.

**Mme Karima CHOUIA :** 69 % des métropolitains estiment qu'il faut limiter l'usage de la voiture et 71 % que le vélo en ville, c'est l'avenir. Cette délibération est donc l'avenir aujourd'hui. Merveilleux ! C'est un bon signal envoyé aux Hémois pour le développement des modes de déplacement doux, plus respectueux de l'environnement, pour lutter contre la pollution de l'air, mais également pour la santé de tous nos concitoyens, puisque c'est important. Nous avons des déplacements, chacun, d'une ville à une autre, pour entretenir des relations sociales, familiales, affectives, pour faire des achats, pour travailler, pour rejoindre un espace de nature, pour étudier ou encore pour les loisirs. Cette aide sera

d'autant plus efficace qu'elle doit être impérativement couplée avec la création de pistes cyclables sécurisées. Je sais que vous l'avez demandé, puisque nous avons échangé sur les pistes transitoires avec la MEL, mais il faut également impérativement créer des parcours de déplacement de notre ville à une autre, d'un point à un autre sur la ville, d'un logement à une école, d'un logement aux points de commerce dans la ville, tout en étant assuré d'être en sécurité.

Cette aide va dans le bon sens, mais elle doit impérativement être couplée avec un plan de déplacement doux dans la ville. Il faut saisir cette opportunité de la prise de conscience avec la crise actuelle pour réduire la place de la voiture dans les déplacements intramuros et partager davantage l'espace entre vélos, piétons et voitures.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Madame LEPLAT.

**Mme Blandine LEPLAT :** Je suis ravie, Monsieur DOYELLE, que nous nous retrouvions sur ce sujet et je n'en doutais pas. Vous avez bien vu, Anne DASSONVILLE l'a indiqué au début du Conseil, que la délégation sera très transversale. J'ai déjà rencontré les services techniques pour voir les aménagements qui avaient été réalisés, ceux qui sont en prévision. Vous parliez de maillage de la ville, Madame CHOUIA également, non seulement la ville, mais aussi intercommunalités. Il faudrait que nous sachions tous comment aller d'un point A à point B via une coulée verte par exemple avec un parcours beaucoup plus sécurisé.

Ce sera également très dynamique du point de vue économique pour notre ville, puisque je vous rappelle que nous avons deux vendeurs de vélos à ce jour sur la ville, les vélos Laebens, dans la zone de la Blanchisserie, Vélo-on-Line, rue Colbert, et, incessamment sous peu, rue Coubronne, au rez-de-chaussée des immeubles qui font l'angle avec la Grand-Place, s'installera également un vendeur de vélos. Je vous précise que ce vendeur de vélos rue Coubronne et celui des vélos Laebens sont également réparateurs. L'État offre une remise de 50 euros pour réparer les vélos. Si vous avez un vieux vélo dans votre garage, n'hésitez donc pas à aller le faire réparer chez les réparateurs agréés.

Dimanche, sur la Grand-Place, le Busabiclou sera présent. Par ailleurs, la MEL, à compter du 1<sup>er</sup> juin jusqu'au 30 juin, plébiscite Tous en Selle, pour faire un maximum de kilomètres à vélo en formant des équipes.

C'est encore un beau projet qui va fédérer beaucoup de personnes.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Madame RUBIO.

**Mme Barbara RUBIO :** Je confirme que nous sommes en relation avec la MEL sur la demande de pistes cyclables et de leur développement. Nous avons encore reçu des courriers cette semaine. Nous allons développer ces pistes cyclables.

Il faudra en effet être attentifs à la demande des Hémois, savoir par où ils veulent passer. Cela requiert une concertation avec les Hémois. Je me permettrai de vous inviter dès que nous aurons composé ce groupe, afin que vous puissiez nous donner vos conseils.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Monsieur LAOUADI.

**M. Saïd LAOUADI :** Pour compléter, j'avais une réflexion, mais je pense que nous le faisons déjà, sur la manière de sensibiliser nos enfants à la sécurité et au vélo. Je pense que la police municipale intervenait dans les écoles, je ne sais pas si c'est encore le cas. Il ne serait pas inintéressant de se pencher sur la façon de travailler en amont auprès de nos enfants, si nous voulons que demain et après-demain, nos enfants prennent le vélo.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci.

Je vais conclure ce débat rapidement, car je pense que, sur ce type de sujets, tout le monde sera plus ou moins d'accord.

Madame CHOUÏA, je ne comprends pas pourquoi vous avez constitué une liste contre nous, vous dites la même chose que nous. Les propositions 20 à 24 correspondent exactement à ce que vous avez dit, non seulement l'aide à l'achat, mais la poursuite de l'implantation. Vous avez évoqué « mettre les voies cyclables en réseau avec les villes voisines », c'est notre proposition 23, et « identifier et promouvoir les itinéraires vélos », c'est la proposition 24.

À part cette boutade, je suis très heureux que nous aidions les Hémois à acheter un vélo. Certes, nous aurions pu trouver d'autres pourcentages, des montants plus élevés, etc. La proposition que nous formulons est celle qui était inscrite dans notre programme, 25 % plafonnés à 300 euros, celle pour laquelle les Hémois se sont exprimés. Nous avons simplement transposé cette proposition par le biais de cette délibération.

Ce n'est pas la seule chose que nous ayons faite. Nous avons effectivement demandé la création de pistes temporaires, boulevard Clemenceau, avenue de Gaulle, rue de Croix, dans un certain nombre de rues. Malheureusement, l'avenue De Gaulle n'est pas encore retenue par la MEL. Je ne désespère pas, car elle est dans le prolongement de l'avenue Motte, qui a été aménagée en piste temporaire. Je ne vois donc pas pourquoi l'avenue De Gaulle a été exclue pour l'instant, car c'est une continuité cyclable par rapport à l'avenue Motte. En revanche, nous avons reçu un avis favorable sur le boulevard Clemenceau et la rue de Croix.

Nous travaillons également actuellement sur des pistes cyclables, cette fois réalisées en dehors de la voirie, que, je l'espère, nous pourrions bientôt inaugurer. Nous travaillons sur une piste cyclable protégée qui va vers Forest-sur-Marque, sur une autre qui passe le long du CD6, qui rejoint la rue de Croix, la liaison entre le boulevard Clemenceau et la rue de Croix. Nous travaillons sur l'ensemble de ces itinéraires, qui permettraient aux Hémois de se rendre à vélo de manière sécurisée ou quasiment sécurisée jusqu'aux grands boulevards pour aller à Lille, jusqu'à Forest-sur-Marque ou vers Villeneuve-d'Ascq ou ailleurs. Nous avons vraiment une continuité cyclable.

Ces projets, vous les verrez au cours du mandat, j'espère le plus rapidement possible. C'est l'objet de ce que va travailler Blandine en compagnie de Barbara RUBIO. Nous travaillons sur l'ensemble de ces dispositifs.

J'entends bien que le gouvernement aide. J'espère être retenu, car nous allons bien sûr, Monsieur DOYELLE, déposer nos candidatures. Nous l'avons d'ailleurs déjà fait pour les pistes que j'évoquais à l'instant, de continuité cyclable à travers les champs et les espaces naturels. Nous les avons déposées auprès de structures gouvernementales ou paragouvernementales. J'espère que nous serons retenus. J'ai malheureusement un peu d'expérience en la matière. Les annonces sont fréquentes, mais les appels sont nombreux et les élus peu nombreux en la matière.

Comme je sais que vous êtes proche de la majorité, vous avez été déclaré comme le représentant de En Marche, j'espère que vous pourrez intervenir pour nous aider à obtenir les financements. Je vous fais passer un message à l'occasion.

Je vous en prie, prenez la parole.

**M. Géraud DOYELLE :** Je me permets de rebondir sur votre dernière phrase, qui n'est pas tout à fait exacte. N'oubliez pas que notre liste était sans étiquette. Elle n'est pas du tout représentative d'un mouvement, quel qu'il soit.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** La presse doit s'être trompée.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est votée à l'unanimité.

*La délibération relative à l'attribution d'aides financières pour l'achat de vélos dans le cadre du développement durable et de la mixité des déplacements et à la mise en place du dispositif est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.*

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Je passe la parole à Étienne DELEPAUT pour les délibérations 36 et 37.

## **CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISPORTS - TERRAIN TOUR DR ROUX NPRU 2**

## **PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE SPORTIF - LANCEMENT DU CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

**M. Étienne DELEPAUT :** Merci, Monsieur le Maire.

Vous n'êtes pas sans savoir que, dans le cadre du nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU 2), la ville de Hem a été retenue. Dans ce cadre, l'un des premiers projets que nous avons décidé de lancer est la construction d'une nouvelle salle de sports multisports. Celle-ci sera située au niveau de l'ex-Tour Roux et sera d'une surface d'environ 1 500 mètres carrés, principalement pour le judo et les arts martiaux. Elle servira également de salle de sports pour l'école Saint-Exupéry.

L'objet de ces deux délibérations est d'approuver le coût global de cette opération, fixé à 4 millions d'euros TTC, et d'autoriser Monsieur le Maire à recourir au concours financier, d'autoriser l'imputation des dépenses ou crédits, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires pour le projet.

La phase d'études aura lieu de mai 2021 à mai 2022, pour une réalisation entre septembre 2022 et décembre 2023.

La délibération 37, dans la continuité de la délibération 36, a pour but de lancer le concours pour la maîtrise d'œuvre et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents permettant d'obtenir les subventions, d'autoriser également Monsieur le Maire à financer le solde résultant des subventions et à négocier avec les différents partenaires lorsque ce sera nécessaire. Merci.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Madame LOUCHART.

**Mme Mathilde LOUCHART :** Merci.

Nous vous avons rappelé la semaine dernière que vous pourrez compter sur nous pour vous inciter le plus souvent possible à solliciter les habitants et leur participation dans les projets, dans le processus de décision. Cette délibération était une belle occasion et un bel exemple pour montrer que vous vous engagez à investir 4 millions d'euros, ce qui n'est pas neutre, dans un équipement public. À aucun moment dans la délibération, il n'est fait mention ni de l'avis des habitants ni des partenaires associatifs. À notre sens, cet avis devrait devenir obligatoire ou, en tout cas, que nous nous l'imposions à nous-mêmes. Peut-être faudrait-il définir un seuil financier, à partir duquel, automatiquement, nous consultons les habitants.

En tout état de cause, avant de figer le cahier des charges et de lancer la conception du projet, il faut s'assurer que cela répond bien à leurs attentes, que rien n'a été oublié et que tous les usages futurs ont été anticipés. Nous demandons donc à ce que soit organisée une concertation avec la population, au cours de laquelle vous pourrez présenter le programme du projet et les besoins qu'il vise à satisfaire.

Par ailleurs, un autre point sur ce programme, vous vous êtes engagés vous-mêmes dans votre programme à, je cite, « développer les recours aux ressources naturelles et aux énergies renouvelables pour alimenter les équipements publics en énergie ». J'ai donc simplement une question. Je voulais savoir si vous avez intégré cet objectif dans l'élaboration de votre cahier des charges et si vous avez inséré des exigences accrues sur le développement durable et la performance énergétique.

Nous souhaitons également développer un point en matière d'emploi. Avez-vous prévu d'insérer des clauses d'insertion professionnelle dès la maîtrise d'œuvre pour ce projet ?

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Madame CHOUIA.

**Mme Karima CHOUIA :** Merci.

Si je comprends bien la nécessité d'offrir au club de judo un site plus adapté à sa fréquentation, qui justifie le nouveau dojo, il est certain que cela peut susciter des interrogations, car il sera situé à quelques centaines de mètres de l'ancien. Cela peut susciter des interrogations sur les raisons pour lesquelles cela n'a pas été réfléchi avant.

Je veux m'assurer d'avoir compris que les 4 millions d'euros couvrent l'intégralité de tous les aménagements alentour (la salle, le stationnement, la voirie, etc.) ou simplement la salle.

Je voulais également rebondir sur les spécialisations de salles. Il est indiqué qu'elle est multisports, mais, si je comprends bien, seulement une partie sera multisports, le reste est un dojo, donc une salle spécifique. Finalement, nous créons de nouveaux équipements sportifs, avec un coût pour la collectivité et, souvent, ces équipements collectifs ne sont pas nécessairement à usage mixte. Je tenais à dire que le sport permet de reprendre confiance en soi, sans mettre en doute les valeurs de respect, de diversité, de tolérance, de rencontres, etc. Nous devons réfléchir à des solutions innovantes, dans lesquelles nous mettrions la pratique sportive féminine au cœur de tous nos équipements. Nous pourrions développer, pourquoi pas, du running accompagné pour les femmes, afin qu'elles se réapproprient l'usage de la voirie et de l'espace public, car c'est aussi compliqué quand on est une femme. Ces salles de sport spécifiques, parfois, notamment en l'occurrence sur un dojo ou pour les sports de combat, nous devons l'avoir à l'esprit et nous ouvrir sur d'autres pratiques et libéraliser les équipements, qu'ils ne soient plus aussi spécifiques que ce que nous pouvons proposer aujourd'hui.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Nous avons plusieurs demandes d'intervention. Nous allons commencer par Saïd LAOUADI.

**M. Saïd LAOUADI :** Merci, Monsieur le Maire.

Simplement pour répondre sur la partie emploi, la commune de Hem, depuis très longtemps d'ailleurs, est à l'initiative des clauses d'insertion. Je remercie Francis VERCAMER, puisque c'est lui qui les avait lancées. Systématiquement, tous les chantiers sont en clause d'insertion.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Étienne DELEPAUT.

**M. Étienne DELEPAUT :** En réponse à Mathilde LOUCHART et à Karima CHOUIA, d'une part, le développement durable est évidemment intégré dans tous les nouveaux projets que lance la municipalité. Cela a été dit, cela a été répété aujourd'hui, cela sera dans chacun des nouveaux projets. Nous intégrons nécessairement le développement durable à nos nouveaux projets.

Pour répondre au questionnement par rapport au besoin de développer une nouvelle salle, il résulte de l'expérience du terrain. Le judo se sent à l'étroit dans son dojo. S'il se sent à l'étroit dans son dojo, c'est parce que nous avons deux nouveaux sports de combat émergents à Hem, le MMA et le jujitsu brésilien. C'est également le fait que nous avons un besoin criant de salles de sport, que le judo ne se pratique pas uniquement au dojo du centre social des 3 Villes, mais également dans d'autres salles de

sport. Lui donner une salle davantage dédiée à son activité permettra de libérer des créneaux pour d'autres sports qui en ont bien besoin sur Hem.

La pratique du sport en ce qui concerne les féminines, je suis bien d'accord avec vous. Le judo d'ailleurs propose des créneaux spécifiques aux femmes. Ce nouvel équipement dans ce quartier favorisera nécessairement la pratique du self-défense notamment dans ce quartier.

Ensuite, vous vous posiez, Madame LOUCHART, la question de savoir si nous avons interrogé la population. Oui, évidemment. Nous avons souvent vu le Président du judo, ses entraîneurs. Il nous a été fait remarquer que l'école Saint-Exupéry manquait d'une structure en tant que salle de sports et qu'à cet endroit, le dojo simple ne suffisait pas, qu'il fallait également un espace multisports. C'est pour cela que toutes ces réflexions, toutes ces interrogations et toutes les conversations que nous avons pu avoir avec beaucoup de personnes depuis longtemps nous ont amenés à la réflexion que le dojo était trop petit. Le dojo avait été construit ainsi à l'époque. Il s'avère qu'effectivement, il faudrait qu'il soit maintenant beaucoup plus grand. Il y aura donc un plus grand dojo pour le judo et le dojo actuel servira aux autres sports. C'est ainsi que nous l'envisageons, je pense que c'est ainsi que cela sera fait. Le quartier aura donc une nouvelle salle à vocation principale de judo mais également multisports.

Sur les salles spécifiques, je précise quand même qu'il faut un terrain de tennis pour jouer au tennis, des rings pour faire de la boxe, de l'eau pour nager. Nous sommes donc obligés d'avoir des salles spécifiques. Pour le reste, nous essayons de faire au mieux. Merci.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Monsieur PASTOUR.

**M. Laurent PASTOUR :** Pour répondre sur les enjeux du bâtiment que nous souhaitons construire au niveau environnemental, ce bâtiment répondra à la réglementation énergétique 2020, et non à la RT 2012. Nous allons donc au-delà de la future réglementation énergétique, qui est basée sur une intelligence constructive, avec gestion de consommation énergétique, confort thermique, confort visuel et confort acoustique sur l'ensemble du bâtiment, que nous allons intégrer directement dans le cadre du cahier des charges.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Madame CHOUIA.

**Mme Karima CHOUIA :** Si j'ai bien compris, il n'y aura plus de créneaux du club de judo à Beaumont. Tout rebasculera-t-il, une fois que cette salle sera créée, uniquement sur le dojo ?

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Monsieur DELEPAUT.

**M. Étienne DELEPAUT :** Dans l'état actuel des choses, non, parce qu'il y a une population qui vit à Beaumont et qui ne souhaite pas aller aux 3 Villes. En revanche, un certain nombre de créneaux pourront être déplacés. Nous allons donc récupérer des créneaux à Beaumont, mais il y aura encore du judo à Beaumont car certains ne souhaitent pas aller ailleurs qu'à Beaumont.

Nous allons récupérer presque tous les créneaux du centre social des 3 Villes. Cela va aussi nous permettre de préserver d'autres équipements – je pense à la salle Delcourt qui sert pour les grosses compétitions de judo. Plusieurs fois par an, ils organisent des manifestations qui bloquent les week-ends complets à Beaumont, à la salle Delcourt, à Dubus. Dans le cadre de cette nouvelle salle, cela nous permettra de ne pas déloger le badminton, le basket et d'avoir un peu plus de souplesse dans nos planifications.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Il faut dire qu'entre Beaumont et l'avenue Schweitzer, la distance est relativement grande, ce qui n'est guère pratique pour la population. Lorsque les deux clubs, celui de Beaumont et celui de Hem, ont fusionné, nous avons garanti de garder les deux sites, afin que les populations de Beaumont puissent aller à Beaumont et celles du centre de Hem à cet endroit. En revanche, malheureusement, la salle actuelle est trop petite, comme l'indiquait Étienne.

Ensuite, je rappelle que j'ai coutume de dire que nous ne faisons pas une salle pour un sport, nous faisons une salle pour une école d'abord. Étienne ne dira pas l'inverse, car je le lui rappelle systématiquement. Nous faisons des salles de sport pour les scolaires d'abord, qui les utilisent tous les jours, de façon à pouvoir occuper sportivement les enfants à proximité. Nous y prévoyons un sport et nous essayons d'y mettre un club. C'est pour cela que toutes les salles de sport ou quasiment toutes sont des salles également utilisées par les écoles, qu'elles soient privées ou publiques. Certaines sont même utilisées par le collège à Hem. Ce sont des salles de sport multiutilisateurs et pas seulement dédiées à un club.

Vous avez posé la question de savoir ce que représentaient les 4 millions. Vous avez l'explication par ce qui a été dit précédemment. Dans le projet de renouvellement urbain, la salle de sport était chiffrée à 2 875 000 euros hors taxes. La délibération, 4 millions TTC, nous pouvons considérer que cela correspond à 3,3 millions hors taxes. Les 500 000 euros supplémentaires sont dus à la concertation, et donc aux demandes des usagers ou des riverains d'aménagement pour cette salle. C'est toujours la salle, ce que nous appelons l'opération de la salle de sport de la rue du Docteur Roux, l'ensemble du site. Ce n'est pas l'extérieur. Il n'y a pas la rue du professeur Nobel, l'aménagement de la rue qui est réalisé par la MEL, ni l'espace complémentaire, qui est une forêt urbaine prévue dans notre programme. Ce seront des crédits complémentaires que nous discuterons d'ailleurs avec les riverains, puisque vous avez fait du porte-à-porte comme moi dans ces quartiers-là, et notamment dans la rue Ambroise Paré, ils veulent aussi du stationnement. Nous devons donc concilier le stationnement, l'environnement immédiat, la forêt urbaine et la proximité avec la salle de sport, de façon à ce que tout cela vive bien ensemble. Cela fera l'objet de concertation avec les habitants du quartier pour la création de cet équipement complémentaire, qui est la forêt urbaine, qui est une forêt qui permettra également à ce que les habitants du quartier vivent un peu mieux et aient des îlots de fraîcheur dans leur quartier.

Je pense avoir répondu à toutes les questions. Madame LOUCHART.

**Mme Mathilde LOUCHART :** Simplement une précision par rapport aux clauses d'insertion, je sais que les clauses d'insertion sont pratiquées sur les chantiers depuis un moment. Ma question visait à savoir si vous alliez encore plus loin en intégrant des clauses d'insertion dans les marchés de maîtrise d'œuvre, ce qui est beaucoup plus rare et beaucoup plus compliqué à mettre en œuvre. Néanmoins, cela se pratique. Ma question était de savoir si vous l'aviez fait ou si vous l'envisagiez.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Saïd LAOUADI.

**M. Saïd LAOUADI :** Systématiquement, lorsque la somme permet d'intégrer des clauses, nous les intégrons. C'est aussi simple que cela. Aujourd'hui, l'ensemble du Val de Marque intègre ces clauses. Nous sommes bien sur l'emploi. Ensuite, il y a un accompagnement. Certains en plus pérennisent ces emplois, qui sont souvent du bâtiment. Là où je vais peut-être vous rejoindre, et je pense aux propos de Madame CHOUÏA, la difficulté se pose plutôt pour le public féminin.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Simplement parce que j'aime bien le rappeler, sachez, Madame LOUCHART, que la clause d'insertion dans les marchés publics, ce sont deux amendements que j'ai déposés à l'Assemblée nationale, le premier lorsque Jean-Louis BORLOO a présenté sa loi ANRU, appelée la loi renouvellement urbain. J'ai déposé l'amendement avec deux collègues sur la création de la clause d'insertion dans les marchés publics parce que j'ai habité à côté de l'école de police quand elle s'est construite, je voyais l'école de police se construire la journée et être démontée la nuit. J'ai expliqué à Jean-Louis BORLOO que, sans clause d'insertion, les gens feraient la même chose dans ces quartiers, qu'il fallait les faire participer à la construction. Il a accepté l'amendement. Le premier projet que nous avons passé en ville de Hem en clause d'insertion – nous étions largement en avance sur les autres, puisque nous avons signé notre projet de renouvellement urbain en 2004, alors que les autres ont signé en 2006 quasiment –, les premiers projets que nous avons déposés, la préfecture nous a alertés sur les projets dans lesquels était intégrée une clause d'insertion, parce que nous choisissons nos entreprises en fonction de la clause d'insertion, ce qui n'était pas un critère de choix. En

conséquence, dans la loi de cohésion sociale l'année suivante, en 2003, j'ai passé un amendement pour en faire un critère de choix, de façon à ce que nous puissions choisir les entreprises d'insertion dans les marchés publics même si elles étaient plus chères. Les deux amendements d'insertion dans les marchés publics sont des amendements que j'ai déposés.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité.

*Les délibérations relatives à la construction d'une salle multisports - Terrain Tour Dr Roux NPRU 2 et au projet de construction d'un ensemble sportif - Lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre sont adoptées à l'unanimité par le Conseil municipal.*

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Je passe la parole à Madame LEPERS pour la dernière délibération du jour.

### **COVID-19 - SOLIDARITÉ EN FAVEUR DES FAMILLES HÉMOISES - MODIFICATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES EN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE, RESTAURATION SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE ET EN MERCREDIS RÉCRÉATIFS - ANNÉE 2019-2020**

**Mme Fabienne LEPERS :** Merci.

Par délibération le 27 juin 2019, le Conseil municipal a acté la participation financière des familles pour les activités périscolaires, que sont la restauration scolaire et extrascolaire, ainsi que les accueils périscolaires pour l'année scolaire 2019-2020.

Par délibération le 9 mai 2019, le Conseil municipal a acté la participation financière des familles pour les accueils de loisirs sans hébergement, les accueils de loisirs multiactivités, séjours courts et sorties à la journée pour l'année scolaire 2019-2020.

Aujourd'hui et compte tenu de la crise sanitaire qui frappe notre pays depuis plusieurs mois, des adaptations ont lieu d'être mises en œuvre.

Tout d'abord, durant la période de confinement strict, du 16 mars au 10 mai 2020, la volonté de la ville de Hem fut d'accueillir gracieusement les enfants des personnels prioritaires à la gestion de la crise. Une douzaine d'enfants fut accueillie 7 jours sur 7, du lundi au dimanche, de 7 heures à 19 heures, à l'école Delattre de Tassigny.

Par ailleurs, les inscriptions aux mercredis récréatifs s'effectuant en ligne sur le portail famille en prépaiement et compte tenu de la fermeture de nos structures d'accueil durant le confinement, il est nécessaire de prévoir le remboursement des participations des familles pour la période du 18 au 25 mars.

Enfin, durant la période de confinement strict du 16 mars au 10 mai, certaines familles ont connu une baisse du pouvoir d'achat, liée pour certaines au chômage partiel. Les familles les plus démunies ont été contraintes d'assumer trois repas au lieu de deux à leurs enfants. Afin d'accompagner les familles dans la préservation de leur pouvoir d'achat, d'encourager le retour à l'école d'un maximum d'enfants, tant pour des raisons de sociabilisation que de lutte contre le décrochage scolaire, de favoriser les jeunes à avoir un repas équilibré dans la journée sur le temps scolaire et le mercredi, il est proposé la gratuité de la restauration scolaire et extrascolaire durant la période de déconfinement, jusqu'aux vacances d'été, c'est-à-dire du 11 mai au 3 juillet.

Le but de la délibération est d'approuver la gratuité des accueils périscolaires, de la restauration scolaire et extrascolaire et les mercredis récréatifs durant la période de confinement pour les enfants des personnels prioritaires à la gestion de la crise, le remboursement des mercredis récréatifs pour la



période du 18 au 25 mars 2020 et la gratuité de la restauration scolaire et extrascolaire du 11 mai au 3 juillet 2020.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Quelqu'un veut-il intervenir ? Madame CHOUIA.

**Mme Karima CHOUIA :** Il est évident que cette délibération va soulager nombre de familles durement impactées par cette crise. Vous avez évoqué le chômage partiel, mais cela a aussi ajouté pour toutes les familles qui étaient déjà dans la précarité ou la difficulté alimentaire, économique ou sociale d'autres difficultés. Cette crise aura un fort impact sur tout le système éducatif. Cela va donc dans le bon sens.

Avec la fermeture des établissements scolaires, les inégalités qui étaient déjà présentes ont été exacerbées. Permettre le retour à l'école de tous les enfants pour tous les parents qui le souhaitent, sans préjuger non plus de ceux qui ont encore peur et qui ne souhaitent pas remettre leurs enfants, pour quelque raison que ce soit, c'est une bonne chose. Permettre l'accès à la restauration pour tous les enfants gratuitement, quelle que soit la situation économique et sociale de leur famille, est également une bonne chose. Par conséquent, je vais évidemment vous suivre sur le sujet.

Je pense qu'un temps de partage sera nécessaire sur cette expérience de crise sanitaire que la ville a connue, afin de poser les bases d'une réflexion sur l'école, qui valorise plutôt la coopération, l'entraide, le partage pour la réussite de tous et de toutes. Cette réflexion doit être lancée dès maintenant avec tous les acteurs de l'éducation, principalement avec les enseignants, les parents, ainsi que les élèves eux-mêmes.

Merci.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Madame LOUCHART.

**Mme Mathilde LOUCHART :** Je trouve également que cette délibération est une bonne chose. Nous n'allons pas critiquer les mesures qui vont en faveur de plus de solidarité. Maintenant, je suis un peu dubitative quant au résultat que cela engendrera. Comme je vous l'ai expliqué, il me semblait indispensable de réaliser un plan d'urgence envers les familles les plus modestes. Qu'on le veuille ou non, énormément de familles ont choisi de protéger leurs enfants et de les garder à la maison. De ce fait, elles vont échapper à ce dispositif, alors qu'elles en ont plus que besoin. Je trouve que c'est une bonne chose, mais je trouve également que c'est insuffisant, car tous ceux qui en ont véritablement besoin ne vont pas pouvoir en bénéficier.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Monsieur SIBILLE.

**M. Philippe SIBILLE :** Merci, Monsieur le Maire.

Je vous entends bien, Madame LOUCHART. Je pense que, parfois, nous nous manquons de peu à l'épicerie solidaire. Vous aviez une vue précise sur l'épicerie solidaire. Vous vous en êtes inquiétée durant le confinement et c'est très bien de votre part, mais je sais que Madame CHOUIA également s'en est inquiétée d'une autre manière.

Le CCAS, évidemment, dès le début du confinement mais bien avant, avait une attitude plus qu'humaine sur les familles en grande difficulté. Nous nous en sommes doutés et, à l'époque, Monsieur NYS, qui était mon Président de CCAS, avait aussi passé des consignes d'avoir une vigilance et une attention particulière sur cette population déjà précaire avant le confinement et encore plus durant le confinement. Le CCAS a été sur le terrain avec les agents. Je profite de leur tirer un coup de chapeau, les assistantes sociales, mais également les travailleurs sociaux et les agents en général du CCAS.

Quand on aime, on ne compte pas, Madame, et, dans le social, c'est parfois difficile. C'est parfois un reproche qui m'est fait. Nous dépensons pour le social. J'ai peur de voir arriver les chiffres. J'essaie d'en demander déjà. Nous aurons le temps et l'occasion d'en débattre sans doute dans les quelques semaines à venir. Je peux vous assurer qu'avec les Restos du Cœur, qui ont également mobilisé tous

leurs bénévoles pour être proches de cette population, et l'épicerie solidaire, la ville de Hem a été proche des populations en grande précarité. J'aimerais que vous le partagiez.

Ce que vous dites est vrai. Toute une population de familles « bénéficiaient » de repas à un prix en dehors de toute concurrence. J'ai pris des claques sur l'épicerie solidaire en essayant d'être pédagogique. Je l'ai déjà dit, je le dis ici, Madame CHOUJA connaissait mon point de vue. Malgré tout, cette politique sociale menée par la municipalité sur les tarifs des cantines faisait que même l'épicerie solidaire était, pardonnez-moi le mot, concurrencée. C'est une démarche, Madame, qui vous honore.

Sachez qu'encore aujourd'hui, les dossiers explosent sur les demandes. Je ne vais malheureusement pas vous rassurer : au travers de ce confinement, une nouvelle population, les seniors notamment, ceux que l'on appelait avant les salariés pauvres, commencent aussi à se manifester. Il est important sur la ville de Hem de savoir que des personnes qui n'avaient pas cette démarche, peut-être par fierté, nous commençons à les retrouver au niveau de l'accueil du CCAS.

J'apprécie votre démarche, Madame LOUCHART, et je pense que, dans l'avenir, et je sais que vous êtes dans les différentes commissions concernées, le CCAS sera à la hauteur, Madame, de répondre à vos attentes. Je donnerai, Madame CHOUJA, quelques autres commentaires le moment venu dans la Commission sociale à votre demande.

Merci, chers collègues.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci, Monsieur SIBILLE, qui est toujours très impliqué auprès des personnes en difficulté et qui n'attend heureusement pas les drames pour s'occuper des populations. À Hem, nous avons une structure d'action communale d'action sociale avec des personnes extrêmement dévouées, des élus également extrêmement dévoués, qui s'occupe des populations en difficulté, quelle que soit la période dans laquelle nous sommes.

Madame LOUCHART, vous n'avez pas aimé la période du Covid-19 pour la partie sociale, vous allez haïr celle qui va arriver dans quelque temps lorsque, malheureusement, le chômage va continuer à augmenter. Vous verrez les chiffres à fin avril. Je pense que vous ne serez pas déçue. Malheureusement, à Hem et en particulier dans les quartiers en politique de la ville, le taux de chômage est en train d'exploser et la situation va malheureusement être de pire en pire. Je sais combien Philippe SIBILLE et Saïd LAOUADI sont extrêmement mobilisés sur le sujet. J'avais envoyé un mail à Saïd LAOUADI tout début mars en disant qu'il fallait que le GIP AGIRE se prépare à une explosion sociale, alors que le gouvernement disait qu'il avait tout prévu et que le chômage n'exploserait pas. Je lui avais envoyé un mail pour qu'ils prévoient de mettre des moyens en œuvre de façon à accueillir les populations et essayer de les accompagner vers l'emploi, car je pense que la rentrée de septembre va être catastrophique. Il y a là un vrai sujet, qui n'est pas qu'un sujet alimentaire. Il y a un sujet d'emploi, un sujet de familles en détresse. Le CCAS aura à travailler. Il n'y a pas de plan à mettre en œuvre, il y a surtout des moyens et des personnes extrêmement dévouées qui vont continuer à faire leur métier.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité.

*La délibération relative au Covid-19 - Solidarité en faveur des familles hémoises - Modification de la participation des familles en accueil périscolaire, restauration scolaire et extrascolaire et en mercredis récréatifs - Année 2019-2020 est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.*

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Je vous remercie pour votre participation et je vous souhaite une bonne soirée.

*La séance est levée.*

Francis VERCAMER

Le Président